

Le, 08/12/2022

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 08 décembre 2022

Début de la séance : 20 heures 30

Présents : Dominique ROUSSEAU, Annie PETITON, Joël BERTHELEMY, Marianne RENAULT, Sébastien AUBRY, Bertrand DECAUX, Frédéric DURAND, Marie-Pierre GAUBERT, Sylvie MAILLY, Anthony MARAIS,

Absents : Justine QUIBEL, Isabelle DAGUENET

Excusés : Solange SANCHEZ, Cyril BARRABE, Delphine HEBERT

Secrétaire de séance : Joël BERTHELEMY

1/Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2022 est lu et approuvé à l'unanimité

2/ Marchés travaux : Avenants concernant les lots 8 et 9

SATEB : Plus value de 1 615,07€ Nouveau marché : 143 977,20€ HT

DELOBETTE : Plus value de 1 325,57€ Nouveau marché : 17 134,82€ HT

Accepté à l'unanimité

3/Délibération modification budgétaire du chapitre 012 au chapitre 011

8 000€ prélevés sur dépenses imprévues basculés 002 vers dépenses électriques 60612.

Accepté à l'unanimité

4/Délibérations modifiant les tarifs

Monsieur le Maire signale que l'augmentation des tarifs de fourniture d'énergie et de l'alimentation n'étaient pas prévus. Il convient donc de les répercuter sur tous les postes générant des recettes :

Restauration collective : Augmentation du prix des repas :

coût des repas : ancien tarif : 3,00€

nouveau tarif: **3,50€.**

Pour 9 - Abstention Sylvie MAILLY

Garderie : 2,20€/heure, l'augmentation aurait une incidence très faible. Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs.

Salle polyvalente : Pour les BARDOUVILLAIS:augmentation de **300 à 320€**

Pour les extérieurs : augmentation de **425 à 500€**

La loi prévoit le paiement d'une indemnité concernant l'occupation de l'espace public dès lors qu'il y a un échange commercial. Donc les associations devront dorénavant s'acquitter d'une somme de **50€** pour toute manifestation qui génère des revenus.

Salle des associations : le prix passe de **125€ à 150€.**

Accepté à l'unanimité

Gîte rural : Pour les forfaits week-end 1 à 2 nuits :

Gîte 10 places : **400€ + 30€** de charges

Studio 1 place : **50€**

Studio 2 places : **75€**

Studio 3 places: **100€**

Gîte + studio : **450€ + 30€** de charges.

Tarifs applicables au 1er janvier 2023.

Accepté à l'unanimité

5/Délibération fixant le prix du stère de bois

Le montant est fixé à **60€.**

6/Délibération autorisant Monsieur le Maire à faire un arrêté pour modifier l'amplitude de l'éclairage public.

Accepté à l'unanimité

7/Nomination de 2 représentants de la commune pour participer aux réunions de pilotage sur les sites NATURA 2000

Demande de la DREAL sont nommés : Joël BERTHELEMY Titulaire

Bertrand DECAUX Suppléant

Accepté à l'unanimité

8/Autorisation de signer la convention avec la Métropole concernant les terres du Moulin pour une durée de 10 ans

Cette convention a pour but de mettre en place un règlement pour une gestion écologique des terres appartenant à la Commune de BARDOUVILLE. Dès lors il sera envisagé la signature de ce règlement. Suite a cette signature la SAFER autorisera nos exploitants Bertrand DECAUX et Frédéric DURAND a exploiter ces terres.

Accepté à l'unanimité

9/Point info - travaux Mairie-Ecole-Longère

Financier :

Marché initial à ce jour : 563 212€ HT.

Subventions acquises : 233 341€ HT.

Subventions à venir : 122 333€ HT.

Total des subventions : 365 674€ HT.

Reste à financer par la commune:207 538€ HT.

Exercice 2022 : Déjà réglé : 485 547,05€ soit 86,21%.

Avancement des travaux : École primaire terminée à 90% : Reste à carreler le seuil du SAS.
Longère terminée.

Mairie : Fin des travaux prévue pour janvier 2023.

Le marché de Noël organisé par l'ASCB aura lieu dimanche 18.

Les colis de Noël seront distribués aux aînés début janvier (retard de livraison).

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 27 janvier 2023 à 18 heures 30.

Fin de la séance : 23 heures 30.